

FOOT DEUX-SÈVRES HEBDO



N° 28 – Vendredi 29 Avril 2022

COORDONNÉES

SIÈGE SOCIAL ET ADRESSE POSTALE

23 RUE DE PIED DE FOND
B.P. 18312
79043 NIORT CEDEX 9

ACCUEIL :

LEGÉ ANNIE
MAHAUDI HAKIM
POIRAULT JEAN-LUC

☎ 05.49.79.18.52 📠 05.49.79.18.52

SITE OFFICIEL ET E-MAIL

🌐 [HTTP://FOOT79.FFF.FR](http://foot79.fff.fr)

✉ [DISTRICT@FOOT79.FFF.FR](mailto:district@foot79.fff.fr)

HORAIRE D'OUVERTURE :

DU LUNDI AU JEUDI :

• 8H00 - 17H00

LE VENDREDI :

• DE NOVEMBRE À MARS : 8H00 - 17H00

• D'AVRIL À OCTOBRE : 8H00 - 16H00

LE PRÉSIDENT DE LA LFNA À LA RENCONTRE DE NOS CLUBS



Page « Avis aux clubs »

RÉUNIONS MANIFESTATIONS

Judi 28 avril 2022

Commission de Discipline

Commission Sportive

PAYS ARGENTONNAIS LABELISÉ !

Le travail de tout un club



LABEL JEUNES FFF
CREDIT AGRICOLE
2021-2024



SOMMAIRE

Vœux des clubs	p 01
Commission Sportive.....	p 02
Commission Litiges et Contentieux.....	p 06
Commission Statut Arbitrage	P 09
Commission des Jeunes.....	p 10
Nos Partenaires.....	p 15
Avis aux clubs.....	p 16
Infos Clubs.....	p 19

LES DEUX-SEVRES EN BLEU BLANC ROUGE !

Un écusson tricolore mérité

Après une saison complète en U17 Nationaux, Zéphir FÉLIX (à gauche) et Benjamin FERRU (à droite) ont réussi à décrocher le tant convoité écusson tricolore. Ils officieront alors en U19 Nationaux la saison prochaine. Félicitations à ces deux jeunes arbitres et bon courage pour la suite ! 🏆



VŒUX DES CLUBS

ASSEMBLEE GENERALE VŒUX DES CLUBS

L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT AURA LIEU LE

VENDREDI SOIR 10 JUIN 2022 A COMBRAND

LES CLUBS ONT JUSQU'AU

[VENDREDI 06 MAI 2022](#)

POUR FAIRE PARVENIR LEURS VŒUX

Au Secrétariat du District
(Courrier Recommandé avec entête du club ou Messagerie Zimbra)



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du 28 Avril 2022

Procès-Verbal n° 35

Président : Mr. BAUDOUIN Gilles

Vice-Président : Mr. ROUGER Alain

Secrétaire : Mr GODET Jean-Marie

Membre Présent : Mr. GODET Jean-Pierre

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée.

Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 € seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 34 du 21 Avril 2022 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 29/30 JANVIER 2022

Match n° 51253.2 Le Tallud (2) – Cerizay Portugais (1) en D2 Poule Nord

Dossier transmis par la Commission d'Appel

Faisant suite à la Commission d'Appel, lors de sa réunion du 20 avril 2022, pv n° 04, la Commission Sportive enregistre la décision prise par la Commission d'Appel, à savoir :

Match perdu par pénalité à l'équipe du Tallud (2), avec le retrait d'1 point et 0 but, pour en attribuer le gain à l'équipe de Cerizay Portugais (1) avec 3 points et 3 buts.

WEEK-END DU 23/24 AVRIL 2022

Match n° 51366.2 FC Boutonnais 1 – Lezay 1 en D2 Poule Sud

Arbitre : Mr. SARRIEAU Rodolph

Match arrêté à la 45^{ème} minute de jeu

Pris connaissance du rapport de M. Rodolphe SARRIEAU Arbitre de la rencontre.

Qui dit avoir pris la décision d'arrêter la rencontre à la 45^{ème} minute de jeu, pour cause d'absence d'éclairage, rendant impossible la poursuite du match dans de telles conditions.

Décision prise après les 45 minutes d'arrêt règlementaire. Le score était au moment de l'arrêt définitif de 1 - 0.

Application des RG de la LFNA : Article 18 : Praticabilités des Terrains et Installations Sportives – Paragraphe D/2 rubrique : Brouillard / Panne d'éclairage et Intempéries.

2/ En cas de panne d'éclairage au-delà de 45 minutes, le club recevant, responsable de ses installations, doit apporter la preuve que la responsabilité de la panne ne lui incombe pas et qu'il a mis tout en œuvre pour assurer les réparations (présence technicien). En tout état de cause, la Commission compétente statuera sur ce dossier.

La Commission donne match à rejouer le samedi 07 mai 2022 à 20 h 00 sur le terrain de Chef Boutonne.

Match n° 50637.2 Vrère 2 – Pays Argentonnais 3 en D4 Poule B

Arbitre : Mr. GIRARD Florent

Match arrêté à la 14^{ème} minute de jeu

Pris connaissance du rapport de M. Florent GIRARD Arbitre de la rencontre.

Qui dit avoir pris la décision d'arrêter la rencontre à la 14^{ème} minute de jeu, pour cause d'intempéries (orage violent avec grêle et pluie) rendant impossible la poursuite du match dans de telles conditions.

Décision prise après les 45 minutes d'arrêt réglementaire. Le score était au moment de l'arrêt définitif de 0 - 1.

Application des RG de la LFNA : Article 18 : Praticabilités des Terrains et Installations Sportives – Paragraphe D/3 rubrique : Brouillard / Panne d'éclairage et Intempéries.

3/ En cas d'intempéries en cours de rencontre, et si cette dernière est interrompue par décision de l'arbitre au-delà de 45 minutes d'arrêt ou d'un cumul de 45 minutes d'arrêt, elle sera définitivement interrompue et donnée à rejouer par la Commission compétente.

La Commission donne match à rejouer le dimanche 08 mai 2022 à 15 h 00 sur le terrain de Vrère.

Match n° 50832.2 Bessines Asptt (1) – Aiffres (3) en Départemental 4 Poule E

Message du club d'Aiffres, adressé au District de Football vendredi 22 avril 2022 à 16 h 34. (Après la fermeture des bureaux)

« Pour information, nous avons demandé à Bessines leur accord pour reporter notre match de dimanche. Je ne vois pas d'arbitre désigné aussi je préférerais vous faire ce mail afin de vous tenir informé. Je reste dans l'attente de l'accord du club qui nous reçoit avant de faire une demande définitive. Si ce n'était pas le cas alors nous serions contraints de déclarer forfait.

D'avance merci pour votre compréhension ».

Réponse du club de Bessines, adressée au club d'Aiffres avec copie au District samedi 23 Avril 2022 à 10 h 47.

« Le match de ce dimanche 24 avril est reporté au dimanche 15 mai à 13 h 00 au stade des Gardoux.

En effet, le club d'Aiffres nous a demandé le report pour manque d'effectif et nous sommes tombés d'accord sur une nouvelle date. Merci d'en prendre note ».

Référence au Règlements Généraux de la LFNA : Article 17 – Modification des calendriers :

1/ Toute demande de changement de date ou d'heure sur la journée de championnat ou de coupe devra être effectuée par le club via FOOTCLUBS dans un délai minimum de 7 jours avant la rencontre concernée. Cette demande sera soumise à l'accord du club adverse qui annoncera sa décision via FOOTCLUBS. L'organisme compétent pourra ensuite officialiser le changement.

2/ Toute demande de report d'une rencontre à une date ultérieure sera soumise à l'appréciation de la Commission qui pourra accepter cette demande en estimant le caractère insurmontable poussant le club à demander ce report

Par conséquent, la Commission enregistre le Forfait de l'équipe d'Aiffres (3) – Amende de 40 € pour 1^{er} forfait

FORFAITS

Amende de 30 €

Match n° 54385.1 Fc Boutonnais (1) – Kefilm (1) en Coupe de l'Amitié Futsal ➤ **Kefilm forfait**

- Le Fc Boutonnais reste qualifié pour la suite de la compétition

Match n° 50973.2 Nueillaubiers Fc (4) - St Amand sur Sèvre (3) en seniors D5 poule A ➤ **St Amand 5^{ème} forfait**

Match n° 51563.2 Niort Souche 2 – Plaine Gâtine 2 en D5 poule F ➤ **Plaine Gâtine 1^{er} forfait**

Match n°51565.2 Bessines ASPTT (2) – Avenir 79 (4) en seniors D5 poule F ➤ **Avenir 79 2^{ème} forfait**

Match n°51632.2 Sauzéen (1) – Frontenay St Symphorien (3) en D5 poule G ➤ **Frontenay St Symphorien 2^{ème} forfait**

Match n°51567.2 Cherveux (2) – Venise Verte Fc (3) en D5 poule F ➤ **Venise Verte Fc 1^{er} forfait**

Amende de 20 €

Match n° 53398.1 St Cerbouillé/FCPA 1 – Avenir 79 1 en U18 1^{ère} Division ➤ **Avenir 79 4^{ème} forfait**

Match n° 53477.1 Gj Pays Mauléonnais 1 – ETSO 1 en U17 1^{ère} Division poule A ➤ **ETSO 1^{er} forfait**

FORFAIT GÉNÉRAL

L'équipe de **St Amand S/Sèvre 3** est déclarée **Forfait Général** en **D5 poule A**, les adversaires hebdomadaires de cette équipe seront exempts.

FEUILLES DE MATCH EN RETARD

Match n° 51697.2 St Martin les Melle 2 – Lambon 1 en D5 poule H

Le club de St Martin les Melle est prié de faire parvenir la feuille de match (pièce officielle) au secrétariat du District, dans les meilleurs délais.

Pour rappel celle-ci doit être transmise, dans les 24 heures qui suivent la rencontre sous peine d'une amende de 25 € (Article 25 des Règlements de la LFNA).

DEMANDE AUTORISATION TOURNOI

Du club de Ste Eanne : ➤ samedi 28 mai 2022 – catégories U10-U11 / U12-U13

DECLARATION TOURNOI

Frais de déclaration Tournoi 24 €

Ste Eanne : samedi 28 mai 2022

MODIFICATIONS

WEEK-END DU 30 AVRIL/1^{ER} MAI

Le match n° 51111.2 Amailloux – Boismé Clessé en D5 poule C se déroulera le dimanche 1^{er} mai 2022 à 13 h 00 sur le stade de Clessé (match inversé)

COURRIERS

Du club de Boismé Clessé ➤ Demande d'organisation d'une demi-finale ou finale de coupes départementales.

Pris note – Remerciements

Du club de Thénézay Peyratte Ferrière ➤ Demande d'organisation d'une demi-finale ou finale de coupes départementales.

Pris note – Remerciements

Du club de Celles Verrines ➤ Demande d'organisation de la Finale de la Coupe Saboureau.

Pris note – Remerciements

Le Secrétaire
Jean-Marie GODET

Le Président
Gilles BAUDOUIN



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du 28 Avril 2022
Procès-Verbal n° 24

Président : Mr. BAUDOUIN Gilles

Secrétaire : Mr GODET Jean-Marie

Membres Présents : MM. GAUVIN Francis – PETIT Jean-Jacques – PRUNIER Jacky

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée.

Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 € seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 23 du 21 Avril 2022 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 23/24 AVRIL 2022

Match n° 51367.2 Haut Val de Sèvre 1 – Aiffres 2 en D2 poule Sud

Arbitre : Mr. ARNEAULT Christophe

Réserve du club du Haut Val de Sèvre

Je soussigné CORNEILLE Sébastien, licence n° 2543124986, Capitaine du club du Haut Val de Sèvre, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club d'Aiffres pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match, plus de trois joueurs ayant joué plus de sept matches avec un équipe supérieure du club d'Aiffres, (5 dernières journées)

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Que trois joueurs seulement : BELLIARD Paul licence n° 2543889095 – CALMETTES Simon licence n° 1162416609 et PAILLAUD Matis licence n° 2545571774 ont participé au cours de la saison à plus de 7 matches (championnat et coupes) avec l'une des équipes supérieures du club.

Référence à l'Article 26 – Participation aux rencontres – Paragraphe C – Restriction collectives –

Alinéa 2/b) Qui précise : ne peut participer, au cours des 5 dernières rencontres de championnat régional ou départemental avec une équipe inférieure, plus de 3 joueurs ayant pris part effectivement au cours de la saison à plus de 7 rencontres officielles (championnats et coupes) avec l'une des équipes supérieures du club

Par conséquent, déclare la Réserve non fondée

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Haut Val de Sèvre (1) – Aiffres (2) : 3 - 3

Les droits de confirmation, soit 37€, seront portés au débit du club de Haut Val de Sèvre.

Match n° 50372.2 Airvo St Jouin 2 – Brion 1 en D3 poule B

Arbitre : Mr. FALLOURD Samuel

Réserve du club d'Airvo St Jouin

Je soussigné TALBOT Thomas, licence n° 2543919139, Capitaine du club d'Airvo St Jouin, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble du joueurs/des joueurs BREGER Hugo du club de Brion pour le motif suivant : la licence présentée par le joueur/les joueurs BREGER Hugo a/ont été enregistrée après le 31 janvier.

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Que le joueur BREGER Hugo licence n° 2545007099 était dument qualifié et pouvait participer à la rencontre citée en référence : AirvoSt Jouin (2) – Brion (1).

Référence aux Règlements Généraux de la LFNA : Article 26 – Participation aux rencontres

Paragraphe : B – Restrictions individuelles

Alinéa 6/ - Joueurs licenciés après le 31 Janvier : Se reporter à l'article 152 des Règlements Généraux de la F.F.F

Qui précisent : Les joueurs Seniors peuvent évoluer dans les championnats de District dans les séries inférieures à la Division supérieure de District du club concerné. Toutefois, le joueur U18 ou U19, ne pouvant pratiquer dans sa catégorie d'âge car son club d'accueil ne le permet pas, pourra évoluer en Compétitions Seniors dans les séries inférieures à la Division supérieure de District du club concerné.

Par conséquent, déclare la Réserve non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Airvo St Jouin (2) – Brion (1) : 2 - 2

Les droits de confirmation, soit 37€, seront portés au débit du club de Airvo St Jouin.

Match n° 50373.2 St Cerbouillé 2 – Thouars 3 en D3 poule B

Arbitre : Mr. CHERON Christophe

Réserve du club de St Cerbouillé

Je soussigné WHITTAKER Mike, licence n° 1182427113, Capitaine du club de St Cerbouillé, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Thouars Foot 79 pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match, plus de trois joueurs ayant joué plus de sept matchs avec un équipe supérieure du club de Thouars Foot 79, (5 dernières journées)

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Que trois joueurs seulement : GORRY Julian licence n° 2544450438 – MORIN Killian licence n° 1122467577 et

POINTECOUTEAU Keyson licence n° 2545107934 ont participé au cours de la saison à plus de 7 matchs (championnat et coupes) avec l'une des équipes supérieures du club.

Référence à l'Article 26 – Participation aux rencontres – Paragraphe C – Restriction collectives –

Alinéa 2/b) Qui précise : ne peut participer, au cours des 5 dernières rencontres de championnat régional ou départemental avec une équipe inférieure, plus de 3 joueurs ayant pris part effectivement au cours de la saison à plus de 7 rencontres officielles (championnats et coupes) avec l'une des équipes supérieures du club

Par conséquent, déclare la Réserve non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : St Cerbouillé (2) – Thouars (3) : 0 - 2

Les droits de confirmation, soit 37€, seront portés au débit du club de St Cerbouillé.

Match n° 50501.2 Exireuil 1 - Val de Boutonne 2 en D3 poule D

Arbitre : Mr. GIRAUDET David

Réserve du club d'Exireuil

Je soussigné BORDAGE Alexy, licence n° 2544516827, Capitaine du club d'Exireuil, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Val de Boutonne pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match, plus de trois joueurs ayant joué plus de sept matchs avec un équipe supérieure du club de Val de Boutonne, (5 dernières journées)

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Que trois joueurs seulement : BLANCHARD Léo licence n° 2543157882 – HERY Alexis licence n° 2545517414 et RIMBAULT Corentin licence n° 2545046215 ont participé au cours de la saison à plus de 7 matchs (championnat et coupes) avec l'une des équipes supérieures du club.

Référence à l'Article 26 – Participation aux rencontres – Paragraphe C – Restriction collectives –

Alinéa 2/b) Qui précise : ne peut participer, au cours des 5 dernières rencontres de championnat régional ou départemental avec une équipe inférieure, plus de 3 joueurs ayant pris part effectivement au cours de la saison à plus de 7 rencontres officielles (championnats et coupes) avec l'une des équipes supérieures du club.

Par conséquent, déclare la Réserve non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Exireuil (1) – Val de Boutonne (2) : 0 - 3

Les droits de confirmation, soit 37€, seront portés au débit du club de Exireuil.

Le Secrétaire
Jean-Marie GODET

Le Président
Gilles BAUDOUIN



COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 11 Avril 2022
Procès-Verbal n° 04

Membres présents : OUVRARD Jacques, BERNARD Benjamin, BONNET Franck, BERTAUD Jean Luc, LACROIX Nicolas.

Membres excusés : GUILLON David, GABORIT Joël.

Invité excusé : MICHEAU Anthony.

Situation des clubs arrêtée au 31 Mars 2022

Les candidats arbitres auront jusqu'au 31 Mars 2022 pour être reçus aux tests théoriques (application du Statut) et jusqu'au 31 juin 2022 pour diriger le nombre minimum de rencontres officielles exigées.

ARTICLE FFF

Nous vous rappelons qu'en ce qui concerne l'utilisation des joueurs mutés pour la saison en cours, 2021/2022, les clubs doivent obligatoirement faire référence à la liste publiée sur le site du District (rubrique Documents généraux/Arbitrage), ainsi qu'aux divers procès-verbaux de réunion de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage. Cette liste ne peut plus être modifiée à ce jour.

Nous publions donc ci-dessous la liste des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage au 31 Mars 2022.

Cette liste a été établie en fonction des demandes de licences arbitres effectuées par les clubs, via FOOTCLUBS, ainsi que des décisions de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage concernant l'article 34 des Règlements Généraux.

Cette publication peut être contestée par les clubs sous forme d'un appel réglementaire auprès de la Commission Régionale d'appel dans les 7 jours suivants cette publication (Article 30.3 des Règlements Généraux de la Ligue).

Ci-dessous, la liste des clubs en infraction :

3^{ème} Division :

- AUTIZE AVENIR : Manque 1 arbitre – 2^{ème} année d'infraction – 100€ d'amende
- EXIREUIL : Manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction – 50€ d'amende

4^{ème} Division :

- ENT. GENNETON : Manque 1 arbitre – 4^{ème} année d'infraction – 200€ d'amende

Le Président

Jacques OUVRARD



COMMISSION DES JEUNES

Réunion du 24 Avril 2022

Procès-Verbal n° 14

Courrier de l'Eveil du TALLUD concernant le Challenge U17

La commission a fait application du règlement (5- TERRAIN : Article 9 page 24). Au tour précédent (tour 2 du 02/04/22) les deux équipes étant exemptes, la rencontre se déroulera sur le terrain du premier nommé.

Courrier du GJ LA CRECHE STE NEOMAYE ROMANS : Réserve sur une rencontre du championnat U15 D1 Poule B.

Réserve transmise à la Commission d'Ethique pour suite à donner. La Commission d'Ethique décide de saisir la Commission de Discipline.

Championnat U15 Accession LFNA

Dernière journée le 07 MAI.

A la suite d'un problème d'occupation du terrain, la rencontre CELLES VERRINES (1^{er} avec 15 pts) / AUTIZE OREE – AVENIR 79 (3^{ème} avec 13pts) est programmée à 17H00.

Par souci d'équité, la rencontre ECHIRE ST GELAIS (4^{ème} avec 11 pts) / NUEILLAUBIERS-EVSABB (2^{ème} avec 14 pts) sera programmée à la même heure.

Deux équipes accéderont au championnat U16 R2.

Le Président

Dany BODIN

Le Secrétaire

Jean-Paul DENIAU



COUPE U 15 A 7 SAMEDI 7 MAI 2022 – STADE FELIX BRECHOIRE – LE TALLUD - PLANNING DES RENCONTRES							
HORAIRES	REFERENCES	N° MATCH	POULES	TERRAINS	RENCONTRES		RESULTATS
11H00		1	A	1	PARTHENAY V	FCPA ESSC	
		2	B	2	LE TALUD SUD GATINE	CŒUR DE BOCAGE	
		3	C	3	GATIFOOT 3	VERGENT LOUZY ENE	
		4	D	4	ECHIRE ST GELAIS	NIORT ST LIGUAIRE	
12H00	PERDANT 3 – LA CRECHE STE N ROMANS	5	C	1		LA CRECHE STE N ROM	
	PERDANT 4 – SUD DEUX-SEVRES GJ	6	D	2		GJ SUD DEUX-SEVRES	
	PERDANT 1- BRESSUIRE	7	A	3		BRESSUIRE	
	PERDANT 2 – CERIZAY INTERBOCAGE	8	B	4		CERIZAY INTERBOCAGE	
13H00	VAINQUEUR 1- BRESSUIRE	9	A	2		BRESSUIRE	
	VAINQUEUR 2- CERIZAY INTERBOCAGE	10	B	1		CERIZAY INTERBOCAGE	
	VAINQUEUR 3- LA CRECHE STE N ROMANS	11	C	4		LA CRECHE STE N ROM	
	VAINQUEUR 4 - SUD DEUX-SEVRES GJ	12	D	3		GJ SUD DEUX-SEVRES	
14H30	3ème A / 3ème D	13		4			
	3ème B / 3ème C	14		3			
	2ème A / 2ème D	15		2			
	2ème B / 2ème C	16		1			
15 H 30	1/2 FINALE. 1A / 1D	17		1			
	1/2 FINALE. 1B / 1C	18		2			

La Finale opposant le vainqueur du match 17 au vainqueur du match 18 se déroulera le samedi 18 JUIN à BEAUVOIR (11H00).

REGLEMENT

✓ Accueil des équipes :

10H00. PARTHENAY VIENNAIS / FCPA ESSC / LE TALLUD SUD GATINE / CŒUR DE BOCAGE GJ / GATIFOOT / VERGENTONNAISE LOUZY ENE / ECHIRE ST GELAIS / NIORT ST LIGUAIRE.

11H00. BRESSUIRE / CERIZAY INTERBOCAGE / LA CRECHE STE NEOMAYE ROMANS / GJ SUD DEUX-SEVRES.

✓ Participation :

Seuls les joueurs ayant participé à plus de 4 rencontres du championnat U 15 à 7 phase 2 sont autorisés à être alignés en Coupe (tour 1 et Finale).

11 joueurs par équipe maximum.

✓ Formule :

A : 4 poules de 3 équipes.

B : Matches de classement

C : 1 / 2 Finales.

Chaque équipe dispute trois rencontres.

Durée des rencontres : 30 Mn.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, série de tirs au but. Si besoin, nouvelle série avec arrêt au premier Avantage (à égalité de tirs)

✓ Points :

Victoire : 4 Pts.

Victoire aux T.A.B. : 2 Pts.

Défaite aux T.A.B. : 1 Pt.

Défaite : 0 Pt.

✓ **Classements :**

Aux points.

Aux points du ou des matchs entre les ex-aequo.

A la différence entre les buts marqués et concédés lors du ou des matchs joués entre les ex-aequo.

A la différence entre les buts marqués et concédés sur l'ensemble de la poule.

Au plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de la poule.

1/2 Finales : 1^{er} A / 1^{er} D et 1^{er} B / 1^{er} C.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il sera procédé à une série de tirs au but. Si nécessaire, nouvelle série avec arrêt au premier avantage (à égalité de tirs).

Les vainqueurs des ½ Finales disputeront la Finale programmée le 18 juin.



COMMISSION DES JEUNES - FINALES 2022

Finales des Championnats
SAMEDI 11 JUIN à SAINT-VARENT

PARTICIPANTS				
U13 -2 ^{ème} DIVISION-		U13 -3 ^{ème} DIVISION-		U13 -4 ^{ème} DIVISION-
VAINQUEUR POULE A		VAINQUEUR POULE A		VAINQUEUR POULE A
VAINQUEUR POULE B		VAINQUEUR POULE B		VAINQUEUR POULE B
VAINQUEUR POULE C		VAINQUEUR POULE C		VAINQUEUR POULE C
VAINQUEUR POULE D		MEILLEUR SECOND		MEILLEUR SECOND
U15 1 ^{ère} DIVISION		PREMIER POULE A	/	PREMIER POULE B
U 15 2 ^{ème} DIVISION		PREMIER POULE A	/	PREMIER POULE B
U15 A 7		PREMIER POULE A	/	PREMIER POULE B
U17 1 ^{ère} DIVISION		PREMIER POULE A	/	PREMIER POULE B

DEROULEMENT DE LA JOURNEE				
Horaires	Terrain ANNEXE		Terrain d'HONNEUR	
	Terrain A	Terrain B	Terrain C	Terrain D
11 H 00	D2 - A/B	D2 - C/ D	D4 - A / B	D4 - C/MS
11 H 30			D3 - A/B	D3 - C/MS
12 H 00	D4 - A/C	D4 - B/MS	D2 - A/C	D2 - B/D
12 H 30	D3 - A/ C	D3 - B/MS		
13 H 00	D4 - A / MS	D4 - B/C	D2 - A/D	D2 - B/C
13 H 30	D3 A/MS	D3. B/C	U15 A 7	
15 H 15			U17 D1	
17 H 30	U15 D2		U15 D1	

Finales des Coupes et Challenges

SAMEDI 18 JUIN 2022 à BEAUVOIR

➤ 11 Heures ⇒ FINALE DU CHALLENGE U13

CHICHE F.C / CHAMPDEPAMPLIE U.S

➤ 11 Heures ⇒ FINALE DE la coupe Départementale U13

AVENIR 79 F.C / PAYS MAULEONAIIS GJ

➤ 11 Heures ⇒ FINALE DE LA COUPE DE L'ANGELIQUE U13

BEAUVOIR C.S / BRESSUIRE F.C

➤ 11 Heures ⇒ FINALE DE LA COUPE U15 A 7

➤ 13 Heures ⇒ FINALE DU CHALLENGE U17

➤ 13 Heures ⇒ FINALE DE LA COUPE U17

➤ 15 Heures 15 ⇒ FINALE DU CHALLENGE DEPARTEMENTAL U15

➤ 15 Heures 15 ⇒ FINALE DE LA COUPE DEPARTEMENTALE U15

➤ 17 Heures 30 ⇒ FINALE DE LA COUPE DE L'ANGELIQUE U15

➤ 17 Heures 30 ⇒ FINALE DE LA COUPE DE L'ANGELIQUE U17

Horaires	Terrain d'HONNEUR		Terrain ANNEXE	
	Terrain 1	Terrain 2	Terrain 3	Terrain 4
11 H 00	ANGELIQUE U13	U15 A 7	COUPE U13	CHALLENGE U13
13 H 00	COUPE U17		CHALLENGE U17	
15 H 15	COUPE U15		CHALLENGE U15	
17 H 30	COUPE de l'ANGELIQUE U17		COUPE DE L'ANGELIQUE U15	



NOS PARTENAIRES



Le bon sens a de l'avenir



Cholet - Angers



AVIS AUX CLUBS

La dernière journée de Championnat devant se dérouler dans son intégralité le dimanche 15 mai 2022,

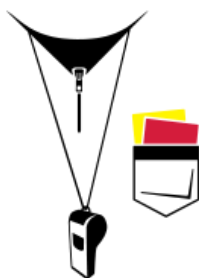
La Commission d'Arbitrage risque de ne pouvoir couvrir toutes les rencontres.

Aussi, la priorité sera donnée aux matches à enjeu et de ce fait, certaines rencontres de 1^{ère} et 2^{ème} division se dérouleront sans Assistant.

Il se peut également que des matchs de 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} division se déroulent sans arbitres centraux

Nous nous excusons et remercions les clubs de prévoir des arbitres bénévoles, même s'ils sont en règle avec le Statut de l'Arbitrage

(Ne pas tenir compte des désignations sur le site du District, un changement de dernière minute pouvant intervenir).



Jean-Luc BERTAUD

LE PRÉSIDENT DE LA LFNA AU CONTACT DES CLUBS

Réunion de secteur
proposée par le Président
de la Ligue de Football
Nouvelle-Aquitaine
Saïd Ennjami



DEUX-SÈVRES (79)

Judi 12 mai 2022
19h - SECONDIGNY

Organisé en coopération avec
Gati Foot



Afin de prévoir au mieux les commandes pour le pot de l'amitié, merci de bien vouloir nous prévenir de votre venue en remplissant le formulaire!



**PROJET REFONTE DES COMPETITIONS SENIORS
REUNION D'INFORMATION A DESTINATION DES CLUBS**

2EME ET DERNIERE REUNION PROGRAMMEE

MARDI 03 MAI A 20 H 30 SALLE DES FETES DE SANZAY (QUARTIER D'ARGENTON 79150)

TABLETTES POUR LES CLUBS

POUR RAPPEL, LE DISTRICT NE FOURNIT PLUS DE TABLETTES A L'INTENTION DES CLUBS.

Nous vous conseillons de vous rapprocher des grandes surfaces et/ou des magasins d'occasion où vous pourrez trouver de bonnes tablettes au meilleur prix.

Voici les caractéristiques minimales que doit réunir la tablette :

RAM : 2 GB

Capacité stockage : 16 GB

Ecran : 9.4" dalle tactile capacitive

Résolution : 1280 x 800 pixels

Système : Equivalent ou postérieur à Android™ 8, Oreo

Connectivité : Wifi/Bluetooth/GPS



INFOS CLUBS

TOURNOI DE L'AVENIR 2022

SAMEDI 21 MAI 2022

U6U7
U8U9
U10U11
U12U13
U14U17F A8

ES St CERBOUILLÉ
1997

STADE DE CERSAY

DE 10H À 18H

RÉCOMPENSES POUR TOUS

FFF

www.stcerbouille.fr
stcerbouille

L'Entente Sportive Saint Cerbouille

Restauration sur place !!!

Organisé par l'Amicale Sportive d'Assais

SOIREE TARTIFLETTE

Kir
Tartiflette
ou salade anglaise
salade
Tartelette

Salle des fêtes Assais-Jumeaux

SAMEDI 21 MAI 2022

A partir de 19h30

Animée par : STUDIO NIGHT

Adulte : 15 €
Enfant - 12 ans : 10 €
Boissons non comprises

Une permanence pour les réservations sera tenue le 30 Avril 2022 au stade d'Assais

De 10 h à 14 h

OSC FORS

TOURNOI SIXTE

Stade Municipal
14 rue du stade
79230 Fors

JEUDI 26 MAI

10h00

LOCAUX VISTEURS
00 OSC FORS 00

Inscription à partir de 10h
Prix : 36 € en pré-inscription avant le 18/05 au 06 82 30 88 28 ou 42 € sur place. Inscription validée à réception du règlement.
Début du tournoi 10h30. Nombre de joueurs 6+2 remplaçants.

Le F.O.C. Vouilletais

organise sa 6ème édition du

TOURNOI DE PALETS

Samedi 21 Mai 2022

RDV à la salle du Tennis Club de Vouillé (79)

Ouverture des inscriptions à 17h
Début du tournoi à 18h

14€/EQUIPE **RESTAURATION & BUVETTE**

De très beaux lots pour tous tel que des entrées dans des parcs d'attraction, lots de bouteilles, etc ...

Pré inscriptions auprès de Jérôme au **06.25.41.30.63**

PASS VACCINAL ET PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

THE F.O.C. VOUILLETAIS 11 allée des dardens 79230 LA RIVIERE (Vouillé)
Site Internet : <https://thefocvouilletais.wixsite.com/football>
Page Facebook : <https://www.facebook.com/FOC.vouilletais>
Email : thefocvouilletais@gmail.com

TANGO CUP

u10_F & u14_F
u13_F & u17_F

4 JUIN 2022

Rue Léo Desalvres, 79410 Echiré
Pour tous renseignements veuillez contacter Luigi Glombard,
luigi.glombard.asesg@outlook.fr / 06.88.21.45.50.

TANGO CUP

u10 & u12
u11 & u13

4 JUIN 2022

Rue Léo Desalvres, 79410 Echiré
Pour tous renseignements veuillez contacter Luigi Glombard,
luigi.glombard.asesg@outlook.fr / 06.88.21.45.50.

TOURNOI*
04 Juin - 17h

32
EQUIPES de
3 JOUEURS

FUTNET

15€
Par équipe

Nombreux lots à gagner

Reservation par SMS
0616163762

RESTAURATION ET BUVETTES

Au Stade de Celles sur Belle

*Tournoi ouvert aux filles et garçons de plus de 18 ans

Groupement jeune Aiffres - Fors - Prahecq

Lundi 06 JUIN 2022

TOURNOI
U8-U9

24 équipes U8 et 24 équipes U9

Restoration sur place

Stade de Prahecq - Route de Crissé (Prahecq 79230)

Renseignements 06 71 24 39 12

Groupement jeune Aiffres - Fors - Prahecq

Tournoi US-U9

Lundi 06 JUIN 2022

A retourner avant le 30 avril à l'adresse suivante : 250 Place René Cassin (79250 Aiffres) - Ordre pour le chèque "AFP"

Club		
Responsable US	Responsable U9	
Téléphone	Téléphone	
Mail	Mail	
Nombre équipe US	Nombre équipe U9	Total
		20€ / équipe engagée

*Vous recevrez les informations complémentaires sur le déroulement du tournoi 2 semaines avant le début de celui-ci.

Renseignements 06 71 24 39 12

FC HVS 04 **tournoi de FOOT POUR LES U11 & U13**

DATE DU TOURNOI : 11 JUIN 2022
ACCUEIL DES EQUIPES : 9H30
LIEU : STADE DE LA MOTHE SAINT HERAY
TARIFS : 1 EQUIPE : 30€
2 EQUIPES : 50€

RESTAURATION DISPONIBLE SUR PLACE !

INSCRIPTIONS :
Tel : 0648628769 / 0659228411
Mail : hvs94.secretariat@hotmail.com
Coupon d'inscription :

Nom du club : _____
Nom du (des) éducateur (s) : _____
Numéro du (des) éducateur (s) : _____
Catégorie : U11 Nombre(s) d'équipe(s) : _____
 U13 Nombre(s) d'équipe(s) : _____
Montant du chèque : _____ euros

Chèque libellé à l'ordre du FC HVS94 et à envoyer au trésorier
adresse : 1 Rue des Soleils Salladins
79800 Salles

S.A. MONCOUTANT **TOURNOI U15 À 11**
1ERE ÉDITION
SAMEDI 11 JUIN 2022

LIMITÉ À 16 EQUIPES
AU STADE JEAN LORIT

DE 8H30 À 17H30
RESTAURATION & BUVETTE SUR PLACE

Réservation pour le tournoi au 06.30.96.30.60
ou par mail : moncoutantfoot@gmail.com
avant le vendredi 6 Mai 2022

FC VENISE VERTE

TOURNOI MARCEL LARDY - U11 / U13

- 16 EQUIPES U11
- 14 EQUIPES U13
- CHALLENGE DU FAIR-PLAY
- BACHE DE PRECISION
- RESTAURATION SUR PLACE
- ET BIEN PLUS ENCORE !

SAMEDI

18 JUIN 2022

STADE DE MAGNE

Rue du stade - 79480 Magne

Inscription avant le 30 avril 2022

06 25 47 57 81

FCVV.FR

Samedi 18 Juin 2022

Tournoi Séniors
13^{ème} édition
Secondigny

16

INVITATION

Stade de Secondigny
Semi-nocturne

Début du tournoi
19h

7 joueurs
(6 + 1 remplaçant)

Restauration sur place

Jeu de t-shirt à la couleur de l'équipe + lot offert

50 € par équipe

Samedi 18 Juin 2022

Inscriptions prises dans l'ordre de réception. Règlement complet remis avec le votre prochaine conférence.

FFF USJEU DU CENTRE OUEST DEUX SEVRES
13471 FOOT
Coulaines 41040 - Vallet et Blanc
Contact organisation tournoi : 0623146668 de 16h à 19h

Samedi 18 Juin 2022

Tournoi de Sixte U15
3^{ème} édition
Secondigny

16

INVITATION

Stade de Secondigny

9h - 15h

7 joueurs
(6 + 1 remplaçant)

Restauration sur place

Jeu de t-shirt à la couleur de l'équipe + lot offert

30 € par équipe

Samedi 18 Juin 2022

Inscriptions prises dans l'ordre de réception. Règlement complet remis avec le votre prochaine conférence.

FFF USJEU DU CENTRE OUEST DEUX SEVRES
13471 FOOT
Coulaines 41040 - Vallet et Blanc
Contact organisation tournoi : 0623146668 de 16h à 19h